

Usager COVID-19 positif ayant une dégradation de son état malgré les interventions

Infirmière soignante avise médecin le plus tôt possible.
Médecin traitant procède à évaluation clinique.

- Médecin traitant appelle rapidement l'intensiviste des soins intensifs afin d'évaluer la situation et la pertinence d'une intubation.
- Si intubation recommandée ou besoin de soins intensifs, l'intensiviste du Suroît avise l'intensiviste des soins intensifs chauds (*si soins intensifs chauds*) **OU** avise COOLSI selon la situation de l'utilisateur et la disponibilité des lits.

Si transfert accepté et intubation recommandée

Médecin traitant :

- Aviser ICASI de l'unité COVID;
- Demander les consultations et appels en STAT aux médecins collaborateurs ciblés;
- Suivre les directives médicales locales.

L'ICASI de l'unité avise :

- Infirmière soignante;
- Les trois départements concernés (*soins intensifs, urgence et inhalothérapie*) de l'intubation planifiée et du transfert.

Équipe soignante transfère l'utilisateur dans la salle d'intubation en lit si possible (*si non, utiliser civière*).

Les ICASI des départements responsables du transfert (*soins intensifs et inhale*) doivent prévoir l'équipe de transfert.

- Infirmière/équipe de l'urgence amène char à code bleu chaud
- Infirmière des soins intensifs + inhale se présentent à la chambre pour l'intubation.
- Infirmière ou ICASI donne rapport à infirmière interne. Suivre l'AMC-DSIEU-6043. **Suggestion :** Assigner l'infirmière de transfert en interne.

Usager intubé.

Fin de la prise en charge par l'équipe unité COVID.
Prise en charge par l'équipe de transfert, incluant l'intensiviste local. Valider directives avec intensiviste pour modalités de transfert.

Si transfert interne : transfert de l'utilisateur aux soins intensifs.
Si COOLSI : équipe de transfert (*inhale + infirmière soins intensifs*) quitte avec l'utilisateur en ambulance.

Durant ce temps, la commis ou l'ICASI de l'unité COVID :

Si transfert interne :

- 1- Donner rapport téléphonique à l'infirmière des soins intensifs;
- 2- Transférer le dossier complet de l'utilisateur aux soins intensifs chauds.

Si transfert externe :

- 1- Faxer les infos pertinentes du dossier au centre receveur (*ou par photocopie si pas de fax*) et donner rapport téléphonique au centre receveur;
- 2- Prévoir le transport dans Octopus en P2 (*ou selon ordonnance médicale*);
- 3- Dès que l'équipe de transfert confirme qu'elle est prête et que l'utilisateur est intubé, appeler la CETAM pour l'aviser du transfert à effectuer;
- 4- Aviser l'équipe de transfert que le CETAM est en chemin.

Les médecins qui désirent avoir de l'information peuvent consulter le dossier au poste infirmier.
Si ordonnances de transfert, le médecin doit remettre celles-ci à l'infirmière de transfert.

!! Si état clinique de l'utilisateur se détériore, lancer un code bleu chaud !!